L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 1878.

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle tous les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement ce qui suit:

Nous engageons, par la présente, notre parti à l'accomplissement de toutes les obligations légales, émises par l'Etat de la Louisiane; et nous nous engageons à tourner nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Rutherford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etats-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississipi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

J. THOMSON & BROS.,
Importateurs et Marchands de
Voitures, Wagons
et matériaux à fabriquer les
CHARRETTES,
Et fabricants de
Voitures légères et de Wagons à ressorts.
Tout à des prix raisonnables.
68 & 70 RUE DES REMPARTS
Coté Sud,
Entre Commune et Gravier.
11 août—3m

H. CASSIDY & Co.
(Maison établie en 1836.)
Au No 96 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans.
Voitures et agents pour la vente de Sacks en coton,—marchandises, en gros et en détail, de—Etoffes unies et fantaisie, à raies, pour tentes,—Fabricants de—Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie. Etoffes à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabrique. Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, avec à "groceries" aux prix du Nord.
22 mars—6m

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine: Phthisie, Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Asthme, Affections Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, [illegible]
L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.
Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, [illegible] le monde scientifique a été appelé sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.
Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.
Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sur contre une foule de maladies.
Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No 96 RUE TCHOUPITOULAS N. O.

Aux départements d'incendie de l'Union et à toutes autres organisations charitables de même but.

L'ASSOCIATION Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, pour la première fois depuis sa fondation qui date d'un demi-siècle, se trouve obligée de faire appel à la charité publique.

Avec ses deux mille cinq cents membres actifs et exempts, et leurs familles, les deux cent soixante-dix veuves; leurs deux cent soixante-quinze orphelins, privés tant d'un parent que de deux; l'incompétence de la ville de payer le département; avec une calamité épidémique, en vue de l'épidémie qui sévit avec tant de rigueur, notre Association se trouve impuissante à donner les secours nécessaires à ceux qui souffrent de maladies ou de privations.

L'Association fait donc appel, au nom de l'humanité, à toutes les associations de même genre dans tous les Etats de l'Union, pour le secours qu'elles pourraient dans leurs moyens bien lui parvenir.

1er sept— L. N. MARKS, Président.

L'UNION FRANÇAISE.

Appel du Comité de Secours.

L'épidémie nous enveloppe de tous côtés; elle s'étend maintenant à toutes les parties de la ville et à tous les éléments de la population. Le nombre des malades, surtout parmi les classes pauvres, a pris des proportions considérables, et la misère vient s'ajouter à la maladie. Il est utile, il est nécessaire de multiplier les moyens de venir en aide à ceux qui souffrent et qui manquent de soins; il est également urgent de secourir leurs familles nécessiteuses.

Le Comité de l'Union Française a pour mission d'organiser des secours en faveur des indigents français atteints par l'épidémie, et de joindre ainsi ses efforts à ceux de cette admirable Association Howard et des autres institutions charitables.

Pour le seconder dans sa tâche, il fait appel aux médecins, aux pharmaciens et à toutes les personnes qui voudraient concourir, à un titre quelconque, à l'œuvre qu'il entreprend.

Il fait également appel aux sociétés françaises des autres villes et à tous les Français des Etats-Unis, espérant que ce cri de détresse, au milieu de la calamité qui nous frappe, ne restera pas sans écho.

Pour le comité,

F. TUJAGUE, Secrétaire-Trésorier.

L'UNION FRANÇAISE.

En présence de l'épidémie qui règne parmi nous et des nombreuses et profondes misères qu'elle fait naître, l'Union Française a résolu de former un comité de secours dans le but:

1° De venir en aide, par des soins et autrement, aux Français nécessiteux, frappés par l'épidémie et n'appartenant à aucune société de secours;

2° De soulager, dans la mesure de ses ressources, les infortunes créées, dans les familles indigentes de nos compatriotes, par la mort de leurs soutiens.

Dans ce but, le comité est autorisé à recevoir des souscriptions et à faire appel à tous ceux qui désireraient concourir, par leurs services personnels ou des contributions d'argent, au soulagement de ces misères.

Sont nommés membres du comité, avec pouvoir de recueillir des souscriptions:

Président Honoraire, M. LEON BELLAGUET, Gérant du Consulat de France.
Président, M. EDGARD LARUE, Président de l'Union Française, No 8 Gallier's Court.
Sect.-Correspondant et Trésorier, M. F. TUJAGUE, 11 rue de Chartres.
M. F. JAUFFROID, Vice-Président de l'Union Française, No. 22 rue de Chartres.
M. A. WALZ, Vice-Président de l'Union Française, No 26 rue Conti.
M. A. GUILLEMET, Sect. de la Chambre Syndicale Consultative du Commerce Français, No. 57 rue Douane.
M. A. MAILHES, Vice-Président de la Société des Bouchers, coin des rues Poydras et Dryades.
M. P. ROQUES, Président de la Société des Garçons de Salle, coin Conti et Bourbon.
M. A. DOUSSAN, 46 rue de Chartres.
M. E. ERRARD, Président de la Société Alsacienne et Lorraine, 46 Exchange-Alley.
M. J. ANGLADE, coin Conti et Bourbon.
M. G. E. MASTRAL, coin Conti et Passage de la Bourse.
M. M. LEBLOND, 101 rue Bourbon.
M. H. SALOMON, Secrétaire-Trésorier de l'Union Française, au siège de la société rue St-Louis.

L'UNION FRANÇAISE.

Le Comité de Secours ayant complété son organisation, fonctionnera dès à présent. Les demandes de secours peuvent être adressées à tous les membres du comité, ainsi qu'à MM.

Léon Médal, 93, rue Vieille-Levée; Chagnard, même adresse:
Joseph David, 32, rue Vieille-Levée, près Douane;
J. Anglade, coin Bourbon et Conti.

Ces messieurs sont plus spécialement chargés des ordres pour les médecins, les pharmaciens et les garde-malades.

Pour le comité,

F. TUJAGUE, Secrétaire-Trésorier.

Société Allemande de Secours.—M. Jacob Hassinger, président de la Société allemande de secours a désigné les comités suivants:

Premier ward—George Auer, Ad. Leidenheimer, J. Merzweiler;
Second ward—C. H. Schenck, J. Weingart, John F. Moller;
Troisième ward—W. H. Littman, M. Vonderbank, A. Shelley, P. Wunder, Ph. Kreutz, G. Danner.
Quatrième ward—Hy. Oertling, H. Heidenheim, H. Rathjens, L. Zirkenbach, C. Hueuer, Hy. Rauschenbach, H. Heidenrann;
Cinquième ward—Ed. Wirth, F. Schmidt, J. Schalck;
Sixième ward—Joseph Brandner, R. F. Theurer, Richard Frotcher, E. Pragst;
Septième ward—Rev. O. Koelle, C. Lochbrunner, J. Jacobs;
Huitième ward—F. Beling, Jacob Wappler, C. F. Seeman;
Neuvième ward—E. A. Rosenfeld, Hon. J. E. Rengstorff, John Ueber, H. Mueller;
Dixième ward—Frank Lauer, Casimir Mueller, Andrew Kreutz, Robert Meyer;
Onzième ward—Maximilian Hermann P. J. Kraemer, C. Assenheimer, C. Kuemmel;
Sixième district—C. A. Miller, Chas. F. Buck;
Septième district—H. Tebbe, Henry Juergans.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits lus aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose:

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRIÈRE,
MERCIER, S. MARTIN, D. M. P.,
FÉLIX LIMET, ALFRED MERCIER,
RAOUL JUNOUVILLE.

L. S. L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE —FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne., LE MARDI, 8 OCT. 1878.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL De la Loterie à $2. CLASSE K.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU MARDI, 8 OCT. 1878.

—A LA— NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000 ... 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000 ... 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000 ... 900

1,857 Lots s'élevant à ... $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du 8 OCT. 1878. TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

Malakoff Bitters, PATENTÉ EN 1866.
Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.
ALPH. WALZ, Seul Propriétaire et Fabricant
26 .... RUE CONTI 26
Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif;—c'est aussi un dépuratif excellent.
Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.
C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilaire. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.
N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

PROCURATIONS. PASSEPORTS
E. A. PEYROUX
— NOTAIRE —
32 .... Passage de la Bourse 32
Entre Conti et Bienville,
Se charge de procurer les passeports avec promptitude, et de faire les procurations à meilleur marché que le Consul. 27oct—1an

AUX DAMES!
Confections toile des meilleurs goûts,
Détaillées aux prix de gros.
Confection de deux pièces, $2.50; confection de trois pièces, $5.00, expédiées par le courrier, franc de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'express à nos frais. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce et en avons déjà vendu des milliers; ils sont bien faits, élégamment garnis de bruns ou de noir et la partie supérieure est en liseré blanc.
Le buste a de 28 à 42, nous en faisons de plus grands sans rien demander de plus. Les dames qui voudront être nos agents et vendront 10 confections en recevront une gratis.
Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, ordre ou traite. Satisfaction garantie. Chaque personne achetant à droit à la nouvelle plume et au nouveau ciseau de Foster. Adresser toutes les demandes à
G. W. FOSTER & CO.,
173 à 283 E. Madison St. Chicago
22jun—

A. BONNET. WM FRANTZ. H. OP
A. BONNET & CIE.,
65 .... RUE ROYALE 65

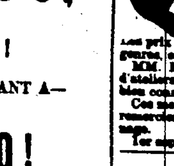

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.
Les prix des commandes et des réparations de tous genres, ont été également réduits de 25 ojo.
MM. Frantz, Opitz et Kreiha—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.
Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.
1er sept—1 an—DMJ

AVIS IMPORTANT.
Avez-vous à souffrir des rats et des souris! Chacun répond: OUI!
Le Blé empoisonné de Mitchell, découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.
C'est tout simplement des grains de blé entiers qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.
Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez
M. T. Creamer & Co.,
fabricants et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 35 de la rue des Magasins.
20 juin—3m. MerVD

FOURNEAU ROBERT E. LEE.
CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'Etre mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Géorgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le soussigné l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.
JAMES H. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,
Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine, et pompes.
90 .... rue Baronne 90
Entre les rues Union et Perdido,
1er mai—1 an NLLE-ORLEANS, LNE.

FABRIQUE DU SUD.
EXTRAITS CONCENTRÉS —DE— ATKINSON.
EXTRAITS - - - - - SAVEUR.
POUR LA CUISINE.
Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, Rose, Ananas, Banane.
Pourquoi acheter, des villes du Nord, des articles de ce genre quand nous en avons de tout aussi bons à nos portes?
Ces extraits sont des plus concentrés et ont le goût exquis, l'arome délicieux du fruit dans toute sa fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.
La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.
Fabricants et propriétaires,
W. T. Creamer & Co.
Chimistes,
Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne.
A vendre, en gros, par Thos. W. G. LYON & Co., grocers, à la Nlle-Orléans, Lne.
Demandez à votre épicier les "extraits d'Atkinson." Vous ne trouverez rien de comparable sur la place.
20juin—3m—MerJS

F. Gonthier,
MARCHAND—TAILLEUR —ET— Importateur de Draps français, de Casimire, etc.,
VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus variées et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
12 nov—1 an

BOIS! BOIS!
De toutes sortes,
REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. F. Frazer" et "Josephine," ainsi que des barges. En gros et en détail.
CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS DE CHARBON, No 378 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin, aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. S'adresser par Dépêche, Lock box 1060.
Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.
Bois de chêne (le meilleur) par corde, $5 50
Bois de frêne, de de 6 00
Mélangé et frêne mêlé de de 6 00
Escompte libéral fait aux marchands. Prière de s'adresser. Tout le monde sera satisfait.
12 sept—1an
H. CASSIN. J. F. HOGAN.

Bureaux d'enregistrement.

Mairie de la Nlle-Orléans, Hôtel de Ville, 30 août 1878.

LES bureaux ci-dessous mentionnés ont été désignés comme bureaux d'Enregistrement pour les différents Wards de la ville, à savoir:

1er Ward, No 378 rue St Charles, coin Melpomène.
2d .. No 244 rue Carondelet, entre Delord et St-Joseph.
3e .. No 4 rue Perdido, coin St-Charles.
4e .. Rue des Remparts, coin Conti.
5e .. Rue des Remparts, coin Ste-Anne.
6e .. No 139 rue Hôpital, près Bourgogne.
7e .. Coin Remparts et Columbus.
8e .. Coin Grands-Hommes et Poète.
9e .. Coin Grands-Hommes et Elmire.
10e .. Coin Ste-Marie et St-Charles.
11e .. Rue Washington, entre St-Charles et Prytania.
12e .. Au "Market House."
13e .. Coin Nord-Ouest de la rue Magazine et Bordeaux.
14e .. Rue Magazine, entre l'Avenue Peters et Octavie.
15e .. A la Maison de Cour d'Alger.
16e .. Maison de Cour.
17e .. Coin Seconde et Jefferson.

On appelle l'attention du public aux dernières clauses de la section 18 de l'acte No 100, approuvé le 30 avril 1877.

ED. PILSBURY, Maire.

30 août—60 f

A. CARRIÈRE, E. T. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

GUIDE —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième et le onzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Toledano.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Alger et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Toledano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE ORLÉANS.

Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir:

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE BIENVILLE.
LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMÈNE.
LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.
LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg du premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établi dans Triton-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Ascenseur à grains (Grain Elevator)

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julie.

Morgan's Louisiana & Texas.

La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret de cette voie est située à la Nouvelle Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versâ. Cette voie, connue autrefois sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Alger (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme à chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Brashear, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville: sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 15 Sept. 1878. OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Arena Andrea,	Loraille Désiré,
Augrain Paul,	Lecanu Henri,
Barone Guiseppe,	Mayer Lawrence,
Blaise Pie,	Maccaroni Girollamo,
Bidault A.,	Martoja Stefano,
Bonnet Prosper Jean,	Meurtre Gaetano,
Bonanno Jacopo,	Marino Guiseppe,
Cammilli Nicola,	Mahin H E
Cantero José,	Magone Mona
Carmino Guiseppe,	Maggio Felice,
Coletti Giovanni,	Mato Angelo,
Culmere Gian Battista,	Oble Jean,
D'Souza Cleveland,	Palermo Guiseppe,
De Bretton Joseph G,	Pichon A,
Daumaux Jean Marie,	Rubio Francesco,
Dichen Abe,	Rosa Michele,
Duprat Pierre,	Saidi Guiseppe,
Fitzgérel Jean,	Salomo Gaetano,
Foule Pietro,	Tranchino Antonio,
Gonzales Tomas,	Trudeau Alexandre,
Jacotot Prosper,	Valen Jules,
Ingentrone Francisco,	Verdichone Salvatore,
Livandais John E	INITIALES.
Loreth Michel,	A. D. G.

LISTE DES DAMES.

Bouillon Du Ste,
Castell Rose Sigmora,
Geron Y. Madame,
Lecrai Marie Madamoiselle,
Roux K. Madame,
Roy Rosine Madame,
Tommia Magdalena,
Toisenn Anna Signora,
Vandreille Blach Madame.

A. S. BADGER, Maître de Poste.

ASSOCIATION HOWARD.

Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux adresses ci-dessous:

Dans le District borné par l'Avenue Napoléon, la rue Peters, le fleuve et la rue Dryades—
A la pharmacie de O. W. MATTINGLY, coin Avenue Napoléon et Magazine.
A la charge de Columbus H. Allen.
Entre les Avenues Napoléon et Louisiana, le fleuve et la rue Dryades—
A la pharmacie du Dr W. W. BLACK, coin Magazine et Avenue Louisiana.
A la charge de Fred. N. Ogden.
Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Toledano et Première—
A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Toledano et Sixième.
A la pharmacie de MAINAIGRE, coin Washington et Magazine.
A la charge de S. B. Newman.
De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Toledano et Première—
A la pharmacie de A. GABERT, coin St Charles et Washington.
A la charge de F. R. Southmayd.
De la rue Première à Felicity Road, entre la rue St. Charles et le fleuve—
A la pharmacie G. LEROY, coin des rues Josephine et Tchoupitoulas;
A la pharmacie E. BRAND, coin des rues St. André et Magazine.
A la charge de Henry Ginder.
De la rue St. Charles à la cyprière, entre Felicité Road et Première—
A la pharmacie WM. GRANER, coin des Dryades et St. André.
A la charge de Thomas Green.
De Felicité Road à la rue Terpsichore, entre la rue St. Charles et le fleuve—
A la pharmacie VOGEL & TUMA, coin des rues Magazine et Félicité Road;
A la GROCERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
De Félicité Road à la rue Julie, de la rue St. Charles à la cyprière—
A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades.
A la pharmacie CURTIU, coin des rues Carondelet et Delord.
A la charge de J. M. Vandegriff.
De Terpsichore à la rue Julie, et de la rue St. Charles au fleuve—
A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magazine et Thalie.
A la pharmacie de TURNER, coin des rues Annonciation et Galvanie.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
De Julie à Canal, entre Remparts et le fleuve.
A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julie.
A la pharmacie coin Carondelet et Poydras.
A la charge de Geo. A. Pike.
Entre Julie et Canal, de Remparts à la cyprière—
A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Basin et Poydras.
A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magnolia et Lafayette.
A la pharmacie de GEO. BAIRNSFATHER, No 372 rue Commune.
A la pharmacie de M. FREUND, No 42 rue Franklin.
A la charge de A. J. Vandegriff.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Canal, le lac et la rue Orléans.
A la pharmacie de ST CYR FOURCADE, coin Remparts, côté nord, et Canal.
A la charge de Jules Aldigé.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, le Lac et la rue Orléans.
A la pharmacie de SCHMITT, coin Hôpital et Remparts.
A la charge de L. W. Baquié.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, Levée et Orléans.
A la pharmacie de L. LLAIDO, rue de Chartres, en face la rue Madison.
A la charge du Dr J. H. Pike et Félix Legendre.
A la pharmacie ALPHONSE GAMOTIS rue Claiborne No 389.
A la pharmacie A. GRAMBOIS, coin Esplanade et Bourgogne.
A la pharmacie ERNEST HUBERT, 383 Esplanade.
A la pharmacie F. BACHLER, No 390 Royale, coin Française.
A la pharmacie ADRIEN BEKET, coin Champs Elysées et Bons Enfants.
A la pharmacie LÉON DURIEU, No 395 Claiborne, côté Nord.
A la charge de MM. J. B. Vinet et P. Buchanan.
E. LARRIEU, coin Urquhart et St Bernard.
Du Fleuve à la cyprière, entre Champs Elysées, et la section au dessous du 9me ward—
A la pharmacie T. DAVIDSON, coin Victoire et Marigny.
A la pharmacie P. SHAEFER, coin Craps et Espagne.
A la pharmacie SEAMAN, coin Royale et Enghien.
A la pharmacie C. WALLES, coin Enghien et Dauphine.
A la pharmacie VON GOHREN, coin Louisa et Royale.
A la pharmacie ROSENFELD, coin Lesseps et Dauphine.
Ou autres pharmacies.
A la charge de John M. Coal.
A la pharmacie BONJOUR, coin Champs Elysées et Love.
A la pharmacie GAMOTIS, No 381 rue Claiborne.
A la charge de P. Buchanan et du Col. Vinet.
Par ordre de l'Association
30 août— F. R. SOUTHMAYD Secrétaire.

Bureaux de la compagnie d'assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 22 du courant, le bureau de direction suivant a été élu devant servir l'année courante:

JNO. WILSON,	M. MELLINGER,
E. PRAGST,	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMHOLK,
R. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLAY,	A. HABER,
THEO. L. BUGG,	S. M. MILLER,
F. JAUFFROID,	GEO. ELLIS,
F. SANCHO,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN,	M. MANN,
P. E. SARRAZIN,	A. XIQUES,
N. SEIBEL.	

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Pragst a été élu président, M. John Wilson, vice-président et W. P. M. Schneidau, secrétaire.

P. M. SCHNEIDAU.

28 juil—

Hôtels, Restaurants, &c.

MONTROSS HOUSE, (Hôtel Montross), A BILOXI, MISSISSIPPI.
Cet hôtel est ouvert et restera ouvert tout l'été et l'hiver.
LE propriétaire annonce à ses amis et au public qu'il l'a mis à neuf et a l'intention d'en faire un agréable établissement d'été et d'hiver. Il ne négligera rien pour satisfaire tout le monde.
Il a loué, pour plusieurs années, ce vaste et délicieux hôtel, connu jadis sous le nom de "Shady Grove." Il l'a fait réparer et repeindre et l'a transformé en "retraite de célibataires, de clubs et de compagnies." Un immense terrain couvert de chênes offre tous les agréments nécessaires à ceux qui voudraient y établir des campements ou y donner des piques-niques.
Les deux hôtels sont sur la plage et à 600 pieds de belles cabanes à bains, neuves, on voit de là le golfe du Mexique. C'est l'endroit qu'il faut aux amateurs de courses en bateaux et de pêche.
Les voyageurs peuvent prendre leurs repas à raison d'UNE PIASTRE, et les bains ne leur coûteront rien.
S'adresser à
P. J. MONTROSS, propriétaire
J. BENJ. CHANDLER,
Mechanic's & Dealers' Exchange,
18 juin -2 1r2 m 47 rue St-Charles.

THE ROYAL,
A Hamilton Ontario, Canada.
THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du comfort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées: il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale
THE OCEAN HOUSE,
Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.
L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.
Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc. écrire à
HOOD & BROTHER, propriétaires, Hamilton, Ontario.
20mai—

Argent à prêter
SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.
Bureau de prêts de HART,
Au No 43 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART, Directeur.
12 fev—1an

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17 .... RUE BARONNE 17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
20 jan—1an

S. N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.
LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIÈRES MAISONS de grocerie et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.
23sept—1an

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

AVIS MENSUEL. — SEPTEMBRE 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Ansbach (Jean)	Lamonde
Beloin	Labarque dit Auguste
Bosson	Lege Jean, Auguste née
Calavier	Mussinet
Constantin (Pierre Adrien)	Mage
Dumont (Marguerite)	Nodus (Jean Marie)
Dudlon (Pamphile)	Nodus (Louis)
Piquet (Jean Jules)	Orioli (Antoine Marie)
Grégoire (Jules)	Rouquier (Jules)
Guiral (Barthélemy)	Sourdeix (Germain)
Gustave	Villeneuve (Henry)
Germain (à bord de la Susanne)	

Le nommé Sembrès (Marie Louis), boucher au Marché Français, soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat,
3 sep LEON BELLAGUET.

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France, d'appuyer, par des pétitions ou des mesures tous les projets tendant au même but, tels que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc: de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement:

Président: M. Victor Maignan.
1er Vice-Président: M. A. Carrière.
2e " M. C. T. Dugazon,
3e " M. Félix Limet.
4e " M. Pierre Pouts.
Secrétaire-Trésorier: M. F. Laborde.

MEMBRES:

Messieurs: E. Allgeyer,	F. de Gas,
Jos. Bayle,	F. Laborde,
P. E. Bruslonie,	E. Merith,
A. Coutin,	F. Teinge,
L. Grand,	L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui aura été désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau au sujet des travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impression et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 6 Janvier 1878.

ONT SIGNÉ:

Allgeyer, E., Négociant-Commissionnaire.
Albert, E., en Chapellerie.
Aldigé, P., Manufacturier.
Aldigé, J., "
Bayle, Jos., Importateur.
Bercier, O., Négociant.
Berthin, J., Boucher.
Billiard, H., Libraire.
Bobet, A., Négociant en merrains
Boisseau, P., Marchand-Tailleur.
Bois, O., Négociant.
Bonnet, A., Bijoutier.
Bouvier, N., Parfumeur.
Brière, Théo., Courtier de sucre.
Brière, P., Libraire.
Bruslatour, P. R., Négociant-Importateur.
Buhn, Aug., Négociant-Commissionnaire.
Camors, J. B., Négociant-Commissionnaire.
Carrière, Antoine, "
Carrière, Olivier, "
Carrière, Emile L., "
Carrière, Charles J., "
Carrouché, A., Pharmacien-Droguiste
Casentre, F., Marchand.
Charpaux, F., Magasin d'Instruments et Musique.
Coutin, A., Négociant-Commissionnaire
Crabites, F., "
Couturié, Amédée, "
Chauvière, " Chapelier.
Chesterman, H., Importateur d'Articles de Santé.
Daguerre, A., Marchand de Nouveautés.
Dantonet, H., Négociant.
David, Jos., Négociant-Commissionnaire.
Decca, J., Fabricant de Tabac.
Deschamps, E., Négociant.
Domeau, A., Parfumerie.
Dubois, E., Négociant-Commissionnaire.
Dugazon, C. T., "
Delcroix, P., "
Delpit, A., Manufacturier de Tabac.
Estèbes, Paul, Président de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
Forestier, R., Négociant-Commissionnaire.
Fournier, E., Mécanicien-Horloger.
Fourton, C., Armurier.
Fourcade, St.-Cyr, Pharmacien-Droguiste.
Gas, René de, Négociant-Commissionnaire.
Godchaux, Léon, Fabricant d'Habillements.
Grand, L., Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
Guérin, F., Négociant.
Guillemet, A., Comptable.
Jaubert, C., Marchandises Sèches en gros.
Jeanfreau, F., Magasin de Mercerie en gros.
Laborde, F., Négociant.
Lacassagne, Laurent, Négociant-Commissionnaire.
Lablanc, J., Marchand d'Habillements, fabricant.
Limet, F., Réd. en chef, Propriétaire de l'Abeille.
Lafargue, L., Libraire.
Lelong, A. A., Négociant-Commissionnaire
Labasse, H., Marchand d'Habillements.
Lagrange, E., Normal de, Négociant.
Laplace, E., Pharmacien.
Lewis J., Négociant.
Maignan, Victor, Négociant-Commissionnaire.
Maylie, Wm., Prés. de la Société de Bienfaisance des Bouchers.
Michel, L., Confiseur.
Merith, J. E., Négociant en Cuirs et Articles de Cordonnerie.
Merith, E., Négociant-Commissionnaire.
Masséot, M., "
Majeau, M., Pharmacien.
Meyrey, A., Marchand.
Nippert, V., Importateur d'Articles de fantaisie.
Nadal, M. A., Négociant.
Placeau, E., Négociant-Commissionnaire.
Pouts, Pierre, "
Quevreaux, L., Négociant.
Reiss, Jos. J., Confiseur.
Rocheman, A., Négociant-Commissionnaire.
Rouyer, O., Orfèvre.
Rose, Jules, Négociant-Importateur.
Sarrazin, J. P., Fabricant de Tabac.
Schweitzer, J., Libraire.
Spor, J. G., Liqueurs et Provisions.
Salomon, H., Négociant-Commissionnaire.
Schmidt, W. R., " Importateur.
Tuedos, Jules, Négociant-Commissionnaire.
Teinge, F., Importateur d'Articles de Modes.
Uter, L., Importateur de Glaces et Tableaux.
Vallon, L., Courtier de Change.
Vermeuil, C., Prés. de la Société d'Assistance Mutuelle de Jefferson.
Vergnolle, M., Négociant.
Vignes, J., Liqueurs et Provisions en gros.
Waltz, A., Négociant en Bières et Vin.
24 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Installation de café, comptoir, lustres, &c., &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No. 46 dans rue Royale—Il sera vendu SAMEDI, 21 septembre, à 10 heures et demie du matin, au No. 44 rue St Charles, entre Commune et Gravier, le contenu du dit café comprenant une partie d'un comptoir, miroirs, gravures, glacière, faïence, plaqué, tables, chaises, dame-jeannes, etc., etc.

Conditions—Comptant. 20 sept—21

Meubles de chambre à coucher Victoria en bois de rose de la manufacture Mallard, Armoire à glace, Piano Erard, Glaces françaises, Verrerie, Porcelaine, Literie, &c., &c. Succession de Veuve Mortimer Belly. No 40,464. Seconde Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau: No 46, rue Royale.—JEUDI, 26 septembre 1878, à 10 heures précises, il sera vendu, à l'enchère publique, rue St-Louis, entre Dauphine et Bourgogne, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, date du 12 septembre 1878 pour le compte de la dite succession, le contenu de la susdite résidence comprenant en partie—

Meubles de chambre à coucher Victoria en bois de rose de la manufacture Mallard, Armoire à glace, Piano Erard, Glaces françaises, Verrerie, Porcelaine, Literie et autres articles de ménage trop long à énumérer.

Conditions—Comptant sur adjudication.
14sept—14 18 22 26

ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.
BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 fev 78—1 an Vad

J. L. BALTZ,
Au No 81 de la rue de la Douane.
NOUVELLE-ORLEANS,
Propriétaire du
Pavillon du Chemin de Fer,
A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au Lac. Rafraîchissements aux prix de la ville.
26 mai—3m

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION —DU— NORTHWESTERN NATIONAL INSURANCE CO. DE MILWAUKEE.

1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE, $600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,773 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,550 00
U.S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,912 00
U.S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	130,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y. P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y. Chi. div. 7s	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	10,000 00	10,000 00
Milwaukee Water bonds, 7s	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent (Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires)		151,000 00
Primes en voie de recouvrement		26,618 01
Intérêt non encore dû		2,453 33
Effets à recevoir		631 50
Toutes les autres garanties et avantages		2,884 11
En caisse et en banques		56,183 40
		$853,395 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17.045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,720 85
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	150,317 59
Surplus net	81,311 66
	$853,395 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,
Au No. 184 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact.
JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.
N. B. TRIST, notaire.
Nlle-Orléans, 22 mai 1878. 4avril—3m

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 10 RUE CARONDELET.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1878—

Sur risques de feu	$46,624 44	
Sur risques de rivière	6,776 07	
Sur risques de mer	6,975 24	$60,375 75
Moins—Primes non expirées	$15,845 97	
Moins—Primes remboursées	1,649 93	$17,495 89
Montant net des primes reçues		$42,888 96
Plus—Primes non-expirées de 1877		10,090 34
		$52,979 29

Pertes, etc., payées dans la même période:

Sur risques de feu	$3,041 10	
Sur risques de rivière	1,136 87	
Sur risques de mer	8,569 35	
Réduction (rebate)	7,617 17	
Réassurances	2,814 19	
Taxes	2,177 36	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	289 00	
Bureau des assureurs	1,252 05	
Dépenses, etc., moins intérêts	2,651 89	$30,948 91
Bénéfice net		$22,030 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	$ 9,594 55
Actions de banques et autres actions	58,628 40
Propriétés foncières	18,127 80
Prêts garantis	3,318 01
Prêts sur hypothèque	11,742 91
Effets à recevoir	2,313 30
Meubles et installations de bureau	3,150 43
En caisse	18,598 81
Total de l'actif	$132,473 01

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13 juillet 1878.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1878.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un Dividende de Dix pour cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE, et de payer un Dividende de Cinq pour cent, à TOUS les assurés sur leurs primes participantes en plus des 15 0y0 déjà reçus par eux, à partir du 5 août 1878.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
14juillet—1m

A LOUER
A partir du 1er Octobre,

LE magasin No 92 rue Royale.
Le magasin No 59 rue de la Douane, maintenant occupé par F. Hollander.
Le magasin No 40 rue Vieille Levée, comme celui qu'occupe MM. C. Cavaroc & Son.
Le magasin (warehouse) en briques coin Clio & Prieur.
S'adresser à J. M. Setzne,
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR.

Chevaux, vaches, charrettes, &c., à l'enchère publique.

Succession d'ANGEL FERNANDEZ. No 40,634 Seconde Cour de District Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No. 15 de la rue Carondelet.—SAMEDI, 21 septembre 1878, à 11 heures A. M. sur les lieux, rue Commune, près de l'Avenue Carrollton, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, Juge de la Deuxième Cour de District paroisse d'Orléans, en date du 14 septembre 1878, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession d'Angel Fernandez—

Le contenu de la vacherie rue de la Commune près l'Avenue Carrollton comprenant en partie 40 vaches, 2 chevaux et harnais, une charrette, une charrette à bras, 2 vaches laitières, une malle, ustensiles de cuisine, etc., d'après l'inventaire en registre en Cour.

Conditions—Comptant sur les lieux.
15 sept—15, 19 au 21

Douzième état de situation annuel —DU— FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company.

37 ...... RUE CARONDELET 37

Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878—savoir:

Primes de l'année—		
Sur risques d'incendie	$312,704 38	
Sur risques de rivières	214,394 64	
Sur risques de mer.	45,780 70	$572,779 67
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1878	85,532 00	
Primes remboursées	9,229 65	94,762 66
Montant net des primes		$478,017 01
Pertes payées—		
Sur risques de feu	255,456	
Sur rivières	126,641 36	
Sur risques de mer	26,550 00	210,649 5
Réassurances	32,271 90	
Réfactions (rebates)	14,017 32	
Taxes d'Etat et de ville	27,386 03	
Bureau des assureurs de la Nlle-Orléans	9,551 20	
Dépenses générales brutes	41,575 89	
Profits et pertes	24,060 56	359,812 12
Balance		$118,204 5
Ajoutez—intérêt, escomptes et épargnes reçues		89,929
		$208,134 4
A déduire—premier intérêt semi-annuel sur le capital, 5 pour cent, payé, et le second, 5 pour cent, échu		100,000 00
Bénéfice net		$108,134 4
Réserve		32,836 59
Balance à être partagée sur le montant net des primes		75,297 9

L'actif de la compagnie est comme suit:

Encaisse	$240,228 3
Comptes en voie de recouvrement	87,091 5
Effets à recevoir, en garantie	402,431 0
Effets à recevoir, pour primes	37,293 1
Actions de banques et autres actions	206,100 1
Bons de l'Etat et Bons de la ville	195,104 7
Bons des Etats Unis	12,625 00
Bons du Masonic Grand Lodge	8,400 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	88,949 17
Total	$1,288,[illegible]6 14

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Signé pardevant moi, ce 22 mai 1878.
EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, au SECOND INTÉRÊT semi-annuel de CINQ POUR CENT le 30 avril 1878—ce qui fait DIX POUR CENT PAR AN sur le capital de la Compagnie ($1,000,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($377,969 69) de leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1878.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble,	R. F. Eschleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Charles Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley	A. T. Janin,
A. H. May,	Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
William J. Behan,	A. Brittin,

22 mai—1m G. W. Seute

Etat de situation semi-annuel —DU— LOUISIANA NATIONAL BANK —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 29 juin 1878

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,819,806 60
Bons des Etats Unis		250,000 00
Autres bons		221,020 58
Local de la Banque et autres propriétés foncières		236,011 59
Cinq pour cent, fonds de rachat		24,730 00
Compte de prime		16,427 80
Change américain		429,019 63
Currency	$845,916 94	
Espèces—		
Or	$8,612 02	
Argent	24,000 00	
	32,612 02	
Chèques pour le Clearing House	127,534 91	
		$1,006,063 97
		$4,003,169 16

PASSIF.

Capital		$1,000,000 00
Surplus		200,000 00
Profits nets non payés		110,494 72
Billets en circulation		495,000 00
Dépôts	$1,930,768 25	
Dû à des banques et à des banquiers	266,904 19	
		2,197,672 44
		$4,003,169 16

A une réunion spéciale des directeurs, un dividende de cinq pour cent a été déclaré payable à la Nlle-Orléans et à New York, à dater du 1er juillet 1878.

A. LURIA, Caissier.
30juin—3r

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés:

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie);

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de postes indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Massate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labouan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également [illegible]